

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tenue à la salle des délibérations de la mairie, située au 561, rue Principale, le lundi 22 juillet 2024 à 18 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Martial Gauthier, maire
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Madame Josée Lavoie, conseillère
Madame Suzie Cantin, conseillère
Madame Marlène Deschesnes, conseillère
Monsieur Tony Paré, conseiller
Monsieur Bruno Simard, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Danielle Bernard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADMINISTRATION**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. RÉOLUTIONS**
 - 3.1 Offre de rechargement rue Principale
 - 3.2 Étangs aérés/membrane imperméable
 - 3.3 Recommandation de paiement #1 ponceau T40 – route Doucet
- 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. MOT DE BIENVENUE

À 18 h 30, le maire, monsieur Martial Gauthier, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

972-07-24

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

3. RÉOLUTIONS

3.1 OFFRE DE RECHARGEMENT RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE Fernand Boilard Inc, possède un mélange d'asphalte broyée et de ciment et offre d'en faire du rechargement sur la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE Fernand Boilard Inc. estime qu'une longueur d'environ 2 kilomètres pourrait être réalisée avec 14 voyages de 30 tonnes ;

CONSIDÉRANT QUE Fernand Boilard Inc. s'engage à participer financièrement à la hauteur de 50% du coût des travaux;

973-07-24

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

**ET RÉSOLU À MAJORITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'offre de Fernand Boilard Inc. et alloue un budget maximal de 6 000 \$ pour la réalisation de rechargement sur la rue Principale avec de l'asphalte broyée.

Josée Lavoie demande l'annotation au procès-verbal de sa dissidence.

3.2 ÉTANGS AÉRÉS/MEMBRANE IMPERMÉABLE

Résumé des échanges entre Stantec et le MAMH pour le financement de l'installation d'une membrane d'étanchéité aux étangs aérés.

Il est possible qu'une nouvelle version de la TECQ soit nécessaire.

3.3 RECOMMANDATION DE PAIEMENT #1 PONCEAU T-40 – ROUTE DOUCET

CONSIDÉRANT QU'Excavation Ouellet a présenté une facture au montant de 285 282.07 \$ pour les travaux effectués au 16 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE MSH Services Conseils recommande le paiement;

974-07-24

IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

DE payer la facture au montant de 285 282.07 \$ à Excavation Ouellet.

Considérant que tous les membres sont présents, ils acceptent que de nouveaux sujets soient ajoutés.

3.4 ENTENTE TONTE DE PELOUSE :

En considération d'un montant forfaitaire de 700 \$ plus taxes applicables, indexé annuellement de 3% qui lui sera payé par l'OMH Maria-Chapdelaine,

975-07-24

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à procéder à la tonte de pelouse pour les saisons estivales 2024, 2025, 2026, 2027 et 2028 de l'immeuble sis au 550, chemin Principal à Saint-Edmond-les-Plaines.

3.5 CONTRATS DE TRAVAIL/CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a préalablement décrété les conditions des contrats de travail des employés sous sa gouverne via l'adoption du budget de fonctionnement 2024;

976-07-24

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRE ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Danielle Bernard, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, à signer les contrats de travail de Léa Ménard, coordonnatrice de camp de jour, Coralie Fortin, animatrice de camp de jour et Raphaël Lapointe, aide-animateur de camp de jour.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

977-07-24

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 19 h 35.

Martial Gauthier
Maire

Danielle Bernard
Directrice générale et greffière-trésorière par
intérim

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».